



Groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Certificats verts : 9632 certificats achetés.

Les villes de Colombes, L'Haÿ-les-Roses, Livry-Gargan, Montrouge, Vanves, et l'OPH de Puteaux sont les premières collectivités et établissements à avoir acheté des certificats verts, dans le cadre du marché attribué à WattValue/Boralex. 9632 certificats ont ainsi été achetés.

Le certificat vert est l'outil de référence qui atteste qu'une quantité d'électricité d'exactement 1 Méga Watt heure (1.000 kWh) a bien été produite à partir d'une centrale exploitant des énergies renouvelables (ENR) et injectée sur le réseau européen. Tout adhérent au groupement de commandes peut utiliser le marché attribué au groupement d'entreprises Watt Value/Boralex Réinvestissement, intégrer ainsi une part d'électricité « verte » dans sa consommation et soutenir la filière puisque sur chaque mégawatt heure vert acheté 2,50 euros sont réinvestis au profit des énergies renouvelables. Chaque membre est enfin libre de fixer, pour une période choisie, l'objectif qu'il souhaite atteindre et le rythme auquel il prévoit de faire progresser le pourcentage d'électricité d'origine renouvelable dans sa consommation.

L'acquisition de certificats verts s'inscrit dans les contrats établis dans le cadre des tarifs réglementés d'électricité ; elle se fait donc sans changer de fournisseur et sans contraintes techniques.

Diagnostic de performance énergétique : près de 243 bâtiments audités ou en cours d'audit

Depuis le 2 janvier 2008, le diagnostic de performance énergétique (DPE) de certains bâtiments publics doit être affiché dans le hall d'accueil du bâtiment (Décret n° 2007-363 du 19 mars et Arrêté du 7 décembre 2007). Pour faciliter les démarches des adhérents au groupement, le Sipperec a mis en place un marché à bons de commandes avec la société ALTEREA pour permettre d'établir des diagnostics de performance énergétique.

243 bâtiments ont été visités ou sont en cours d'audit (Asnières, Ballainvilliers, Boussy-Saint-Antoine, Juvisy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Puteaux, Roissy, Saint-Mandé, Sevran, Vanves, Villetaneuse).

Contact : Christian Poncelet
cponcelet@sipperec.fr – 01 44 74 32 07

Partenariat avec l'AGEMO et création d'une commission géothermie

Le Comité du 20 octobre a décidé de créer une Commission géothermie, dans le cadre de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables », afin d'étudier les opportunités pour développer cette filière et les éventuelles actions à conduire.

Le SIPPAREC et l'AGEMO (Association des maîtres d'ouvrage en géothermie) se sont donc rapprochés pour mettre en commun leur expérience tant en matière d'énergies renouvelables que de passation et de gestion de délégation de service public. Objectif : aider les collectivités souhaitant développer la géothermie ou qui devront prochainement remettre en concurrence une installation dont le contrat arrive à échéance. Jean-Jacques Bridey, Maire de Fresnes, Vice-président du conseil général du Val-de-Marne et Catherine Peyge, Présidente du Sipperec co-présideront cette commission.

Renseignements :
Arnaud BRUNEL, responsable du pôle électricité du syndicat
abrunel@sipperec.fr – 01 44 74 83 95

> info Sipperec

Mémorandum sur les prix de l'électricité : les propositions du SIPPAREC avant le débat parlementaire sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité

Le SIPPAREC a analysé les conséquences pour les particuliers, les entreprises et les collectivités de la modification de la structure tarifaire et de la dernière augmentation de tarifs réglementés de vente de l'électricité intervenues au 13 août dernier.

Un mémorandum a été rendu public et envoyé à tous les maires et parlementaires des communes adhérentes. Le syndicat émet cinq propositions : pour une transparence totale dans l'élaboration des tarifs, un ajustement des tarifs réglementés de vente aux coûts supportés par les opérateurs, une meilleure protection des consommateurs et plus de facilités pour gérer leur consommation d'électricité, le maintien des ressources des collectivités.

Retrouvez l'argumentaire détaillé sur le site internet du syndicat www.sipperec.fr
Contact Catherine Dumas : cdumas@sipperec.fr – 01 44 74 32 09

Nouveau site internet du SIPPAREC et bientôt un nouveau site extranet pour faciliter les échanges avec les adhérents

Depuis le 9 novembre, le site internet du syndicat a changé : nouveau graphisme, nouvelles rubriques, nouvelles fonctionnalités (outil de recherche, flux RSS, bandeau défilant, formulaire en ligne...). **Objectifs :** moderniser cet outil de communication et de collaboration avec les adhérents et partenaires du syndicat et donner une information plus rapide.

Prochaine étape : janvier 2010 avec un espace adhérent complètement remanié pour faciliter les échanges de documents avec les adhérents.

Contact : Emilie Derouen : ederouen@sipperec.fr – 01 44 74 32 08

Nouvelles offres commerciales Numéricable

L'opérateur a présenté aux membres des commissions les nouvelles offres commerciales disponibles sur ces réseaux, notamment les offres DoublePlay (Internet + TV Prima) et (Internet + Téléphone) à 19,90€ TTC/mois et l'offre TriplePlay (Internet + Téléphone + Chaînes de la TNT) à 19,90€ TTC/mois.

Avec ces offres, l'opérateur souhaite conquérir de nouveaux clients en s'affranchissant du modèle TriplePlay ADSL à 30€ TTC/mois.

Numéricable propose également la télévision haute définition (HD) sur toutes les prises du SIPPAREC. L'opérateur peut ainsi étendre ses services vidéo, en HD : vidéo à la demande, TNT HD...

L'opérateur a ouvert au mois de septembre une boutique à Vitry-sur-Seine et projette d'ouvrir 28 boutiques supplémentaires sur toute l'Ile-de-France d'ici 18 mois.

Comité opérationnel d'expérimentations sur les antennes-relais : deux communes concernées sur le territoire du syndicat

La table-ronde sur les radiofréquences réunie au printemps 2009 avait proposé de modéliser et d'expérimenter une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques dans le voisinage des antennes-relais, ainsi que de nouvelles modalités de concertation. Le gouvernement a retenu cette proposition et décidé d'allouer un budget d'un million d'euros à ces expérimentations.

Un comité opérationnel chargé de piloter ces expérimentations et composé de représentants de toutes les parties prenantes a été installé et est présidé par M. François Brottes, député de l'Isère.

A l'issue d'un vaste appel à candidatures, auquel 238 communes ou communautés de communes ont répondu, le comité opérationnel a lors de sa réunion du 26/11/2009, retenu les candidatures de certaines communes dont celle de Courbevoie et Saint-Denis pour l'expérimentation de la réduction des expositions.

> info Sipperec

L'Autorité de Régulation des Postes et communications électroniques a engagé deux consultations auxquelles le syndicat a participé.

La première portait sur son projet de décision relatif aux modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique et aux cas dans lesquels le point de mutualisation peut se situer dans les limites de la propriété privée.

71 communes adhérentes au Sipperec sont concernées sur les 141 classées en zones très denses par l'ARCEP. Sur ces zones, les opérateurs auraient des contraintes de mutualisation réduites.

Cette définition de zone très dense ne prend pas en compte la diversité des types d'habitats au sein des communes, et limite les possibilités de péréquation entre les différentes zones (zones très denses, moyennement denses et non denses).

Mutualisation de la fibre en mode passif et actif en application de la loi de modernisation de l'économie

L'ARCEP demande aux opérateurs la pose de 4 fibres pour permettre la mutualisation entre opérateurs. Ces fibres devant être toutes être attribuées en mode « passif » aux différents opérateurs, avant qu'une offre de fibre activée ne soit proposée.

Cette disposition constitue une barrière à l'entrée pour que de nouveaux opérateurs puissent proposer des offres différentes de ce qui existe aujourd'hui. Ils seront obligés de consentir des investissements très importants pour accéder aux immeubles.

Le Sipperec demande que les opérateurs soient obligés de proposer une mutualisation en mode actif ou passif, conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.

En ce qui concerne le point de mutualisation, le Sipperec a demandé qu'il soit implanté en amont du réseau, hors des parties privatives des immeubles, y compris dans les zones très denses lorsqu'il existe un réseau d'initiative publique.

La seconde consultation portait sur la montée en débit.

Y compris en première couronne, les habitants de certaines parties du territoire se plaignent de débits limités (512Kbps) qui ne leur permettent pas d'accéder au service triple play (internet télévision, téléphone).

C'est pour résoudre cette question que le Sipperec demande l'application du dégroupage à la sous-boucle locale et du VDSL 2 dans les zones très denses, en application de la Loi sur l'économie numérique.

C'est la solution pour atteindre des débits plus importants rapidement là où le déploiement de la fibre ne se fera pas à court terme dans les zones pavillonnaires ou de petits collectifs de moins de 12 logements.

Directeur de la publication : **C. Peyge**
Comité de rédaction : **C. Dumas, E. Derouen**
Conception/Réalisation : **Parimage**

SIPPAREC Tour Gamma B
193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90

